Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/10/2026 à 12h07
Réference de l'AR : 054-215402322-20261006-20261006_001-DE
Publié le 09/10/2026 ; Rendu exécutoire le 09/10/2026

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE
*****
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	**19**	**19 + 1 pouvoir**

Date de convocation
1 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BAECHER Christelle, BARTHE Edgard, BEFADI Perrine, BOURGUIGNON Géraldine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, LAHBARI Michael, MERCIER Malorie, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SEIROLLE André, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine, WINWA Charlene, WINWA Grégory.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, BOURGEOIS Philippe, GELLENONCOURT Rémi.**

Représentés : **PAWLACZYK Préscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Nomination du secrétaire de séance
N° de délibération : 20261006_001

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
19	*1*	*20*	*0*	*0*	*0*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L. 2121-29 ;
Vu la réponse apportée par le Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, à la question écrite n°06063 - JO du Sénat du 11 septembre 2025.
Considérant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
Considérant qu'il revient au conseil municipal, en chaque début de conseil, de nommer un secrétaire de séance.
Considérant que cette nomination doit faire l'objet d'une délibération, transmise au contrôle de légalité.

DELIBERE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent, en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de **nommer** Monsieur Velsch comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 06 octobre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 9 octobre 2026
Pour extrait conforme
Christine THERMINOT,
Maire

Le secrétaire

Christine THERMINOT
2026.10.09 11:57:55 +0200
Ref:11942542-18050476-1-D
Signature numérique
la Maire

Christine THERMINOT

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205